



LE MOT DU MAIRE

Le Maire, Gérard
LEMONNIER

Directeur de publication :
Gérard Lemonnier

Comité de rédaction : Gérard
LEMONNIER, Michèle
GILLES, Jean-Luc CIVET,
Viviane JACOB, Régis
FORVEILLE, Mickaël
BUCHARD, Philippe
GENOUEL, Rachel
MONCEAU

Impression : Imprim'Ernée

Coordonnées de la mairie :
1 place de la mairie
53380 Juvigné
Tel : 02-43-68-51-54
Courriel :
mairiejuvigne@wanadoo.fr
Site Internet :
www.juvigne.fr

A LA UNE

Pages 2 à 4

VOIRIE et URBANISME

Page 5

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Pages 6 et 7

BÂTIMENTS

Page 7

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Pages 8 à 10

VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Page 11

CONSEIL MUNICIPAL

Pages 12 à 16

COMMUNAUTÉ de COMMUNES et SYNDICATS

Page 17

LES BREVES

Page 18

Les élections municipales qui, en principe, ont des conséquences locales ont été cette fois ci le révélateur d'un profond malaise national. La perte, pour la majorité, de plus de 150 grandes villes moins de deux ans après l'élection du Président de la République a précipité la chute du gouvernement Ayrault.

C'est dire combien la déception de ceux qui avaient fondé des espoirs en mai 2012 atteint son comble. Les français jugent aussi sévèrement la politique de ces deux années car ils constatent que le chômage progresse, malgré les promesses du Président, la dette publique et le déficit continuent de croître et ceci malgré une nette augmentation tout azimut des impôts.

La situation passe d'inquiétante à très préoccupante et personne ne peut s'en réjouir. Cela ne date pas que d'aujourd'hui ; depuis 30 ans cette situation ne fait que s'accroître parce que nos Présidents ont préféré faire des promesses que les Français aimaient entendre plutôt que dire la vérité.

Ces municipales ont atteint, contre toute attente du Président, le plus haut sommet de l'Etat car les électeurs ont compris qu'il va falloir « mettre la main » au portefeuille, qu'il ne faut plus les leurrer. Ils attendent des résultats, du courage et la vérité.



Dans quelques jours, une autre échéance électorale nous attend. Nos dirigeants risquent encore d'être sanctionnés... Pourtant, je suis convaincu que l'Europe nous est indispensable. Elle nous a apporté la paix ne l'oublions pas et le développement économique. Ne s'est-elle pas trop agrandie et trop vite ? Sa gouvernance et ses compétences ne doivent-elles pas évoluer ? Nous devons y réfléchir et surtout ne pas détruire ce que nos prédécesseurs ont construit suite à tant de douleurs.



Quelques mots concernant les municipales à JUVIGNÉ. Le gouvernement a souhaité des modifications dans le mode de scrutin à partir de 500 habitants. Le Parlement (Sénat et Assemblée Nationale) a retenu le seuil de 1000 habitants. JUVIGNÉ, comme 69 communes de la Mayenne, était concernée impliquant la parité (homme-femme) obligatoire ainsi que la constitution de listes complètes sans pouvoir rayer ou rajouter un nom comme dans le passé. Maintenant c'est la loi et bien évidemment tous doivent la respecter.

A l'évidence, certains sont satisfaits car en constituant une liste ils ont l'assurance d'avoir au minimum 3 élus ou au mieux de renverser le conseil en place. D'autres sont frustrés car ils ne peuvent plus rayer ne serait-ce qu'un seul nom sous peine de nullité de leur bulletin.

Au final, seuls les bulletins réglementaires sont comptabilisés ce qui explique l'élection de tous les candidats avec 100 % des voix... du jamais vu et cela semble même inimaginable. Chacun pense ce qu'il veut de cette nouvelle loi mais n'oublions pas que toute personne dispose toujours du droit de se présenter...

Je salue toutes celles et ceux qui à mes côtés, ont accepté, en quelques jours et avant Noël 2013 de s'engager pour servir JUVIGNÉ. Enfin, je vous remercie de la confiance que vous nous avez à nouveau accordée dans un contexte difficile. Je veillerai, comme toujours, au respect des engagements de notre programme et vous pouvez compter sur ma détermination pour être à l'écoute et au service de tous.

Un point sur les dossiers les plus urgents

C'est sans relâche que je suis de très près les dossiers liés aux commerces. Chacun a conscience que ce n'est pas facile dans le contexte actuel. Cela prendra le temps nécessaire mais je le répète, je n'ai pas l'intention de baisser les bras.

Supérette

Dès le début de février un commerçant voisin a fait une offre de reprise. Il a été le seul pendant 1 mois ½. Cette offre ayant été jugée trop faible une relance pour « vente » a suscité un intérêt pour un autre acquéreur. Trois surenchères ont eu lieu depuis la mi-mars et le commerçant voisin a « jeté l'éponge ». Par contre un troisième acquéreur est venu surenchérir et à chaque fois le liquidateur (Maître LEMERCIER) prolonge de 15 jours le délai en attendant une éventuelle surenchère. A la fin, c'est le juge du Tribunal de commerce qui conclura la reprise.

Dernière minute avant impression : Le lundi 5 mai les 3 trois candidats ont déposé à nouveau leur enveloppe et l'attribution est définitive au plus offrant dont je tais le montant. L'acquéreur a pris contact avec moi le mardi 6 mai et nous avons convenu, de nous rencontrer le vendredi 9 mai. L'ouverture du magasin semble programmée courant Juin par Mr et Mme Patrick et Marlène SERGEANT, la cinquantaine en provenance de Pruniers en Sologne (Loir-et-Cher près de Romorantin) sous l'enseigne « Cocci-Market ». Je souhaite que vous leur réserviez le meilleur accueil.

Station essence - Café

Depuis le début mars je suis en contact avec un éventuel repreneur qui est venu 6 fois sur les lieux. Il continue son dossier de reprise (chambre de commerce, banque, fournisseur essence...). Nous avons convenu des conditions de reprise devant notaire le 28 avril pour une installation envisagée vers le 20 mai.

Médecins

Suite à l'appel lancé sur internet 7 médecins ont pris contact. Pour la plupart ce sont des médecins roumains. Je constate qu'en Mayenne, le milieu médical n'est pas particulièrement accueillant pour ces professionnels. Pourtant certains sont particulièrement compétents et bien intégrés comme à LASSAY – LE HORPS par exemple. Je note aussi que dans les hôpitaux publics on n'hésite pas à faire appel à leurs compétences. Nous allons encore prendre notre temps mais peut-être faudra-t-il choisir entre avoir des médecins d'origine étrangère comme dans beaucoup d'endroits où de ne rien avoir du tout. La question pourrait se poser un jour...

Nous continuons à nous inscrire dans la dynamique du pôle santé du Nord-Ouest Mayennais validé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sans exclure la possibilité d'accueillir en priorité un nouveau médecin dans nos locaux. Par contre, je reçois de nombreuses demandes d'installations de jeunes kinésithérapeutes et d'infirmières dans nos locaux...

Bulle de beauté

Emeline GOUGER souhaite arrêter son activité fin mai pour raison de rentabilité. Ce service ne sera donc pas repris et nous le déplorons. En effet, il existe encore des jeunes qui croient en l'avenir et qui ne comptent ni leur temps ni leurs efforts. Malheureusement leur courage n'est pas toujours récompensé. Les éventuels clients en sont-ils conscients ?

Nous constatons ici comme ailleurs qu'en zone rurale il devient de plus en plus difficile d'installer des commerçants qui eux-mêmes ne trouvent plus de successeurs. La conjoncture actuelle amplifiée par la frilosité des banques à aider la reprise des commerces doit nous interpeller. A cela s'ajoute trop souvent le manque de solidarité pour maintenir nos commerces en préférant aller ailleurs pour de multiples raisons justes ou injustes. C'est bien sûr la liberté du consommateur. A Juvigné, la municipalité donne un « coup de pouce » pour maintenir certains services mais ce ne sont pas les élus qui tiennent ces commerces et de plus ils ne fonctionnent que si les clients les fréquentent, ayant pour exigence : compétence, accueil et gestion. En réalité chacun a sa part de responsabilité de par son comportement et là comme dans bien des domaines, l'action et le courage sont préférables à la critique : nos commerces ne fonctionneront pas sans clients, soyons en bien conscients.

Répartition des délégations au Conseil Municipal



Gérard LEMONIER

- Maire
- 1er Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Ernée
- Président du Conseil d'administration de la Résidence du Village Fleuri
- 1er Vice-Président du Syndicat Intecommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Centre Ouest Mayennais
- Président de Centre Communal d'Action Sociale
- Responsable de droit de toutes les commissions
- Responsable de la commission Finances, développement économique
- Président de la commission d'appel d'offres



Jean-Luc CIVET

- 1er adjoint responsable de la commission voirie et urbanisme



Viviane JACOB

- 2nde adjointe responsable de la commission cadre de vie, environnement et tourisme.
- Déléguée communautaire



Régis FORVEILLE

- 3ème adjoint responsable de la commission bâtiment et de la commission scolaire et périscolaire



Michèle GILLES

- 4ème adjointe responsable de la commission vie associative et culturelle et de la commission communication

Représentation du Conseil dans diverses instances

Conseil d'administration de la Résidence du Village Fleuri : Gérard LEMONNIER, Michèle GILLES, Erwann PIGEON.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) : Gérard LEMONNIER, Jean-Luc CIVET, Philippe GENOUEL.

Syndicat Départemental d'Electrification et du Gaz de la Mayenne (SDEGM) : Jean-Luc CIVET et Laurène GAUDINIÈRE.

Syndicat du Bassin de l'Ernée : Bruno BOUVIER et Olivier TARLEVÉ.

Syndicat du Bassin de la Vilaine : Olivier TARLEVÉ.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour les transports scolaire (collège) : Régis FORVEILLE.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Gérard LEMONNIER, Michèle GILLES, Régis FORVEILLE, Viviane JACOB, Lydie BIGOT.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : Régis FORVEILLE et Jeanine POUTEAU (hors Conseil municipal).

Centre National d'Action Sociale (CNAS) : Cécile VALEMBERT.

Commission d'appel d'offre : Gérard LEMONNIER, Régis FORVEILLE, Philippe GENOUEL, Rachel MONCEAU.

Commission de révision de la liste électorale : Jean-Luc CIVET.

Commission des calamités agricoles : Olivier TARLEVÉ et Bruno BOUVIER.

Référent sécurité routière : Laurène GAUDINIÈRE.

Jumelage « Juvigné – Chocianow » : Michèle GILLES, Rachel MONCEAU, Lydie BIGOT, Géraldine GUILLOPÉ.

Comice Agricole Cantonal : Olivier TARLEVÉ et Bruno BOUVIER.

Association de l'Etang Neuf : Gérard LEMONNIER, Jean-Luc CIVET, Philippe GENOUEL, Erwann PIGEON et des membres hors Conseil municipal : Antoine BLANCHET, Michel BÉCHU, Joël MOREAU, Michel HOUDELIN, Christophe MONNIER.

Association VALOREN : Viviane JACOB.

Association du Musée de l'Évolution Agricole : Viviane JACOB et Michèle GILLES.

VOIRIE et URBANISME

Le Maire et l'adjoint délégué :

Les membres de la commission :



M. Lemonnier



M. Civet



M. Forveille



Mme Valembert



M. Tarlevé



M. Bouvier



M. Pigeon



M. Buchard



Équipement des services techniques

Comme prévu depuis quelques mois, la commune a renouvelé le camion de nos employés communaux, l'ancien étant hors service. Un nouveau véhicule de marque IVECO a été acheté auprès du garage PATRY à Juvigné. Le véhicule a 4 ans et 72 000 km pour un montant de 22 000 € TTC.

5

Travaux sur la voirie

Le montant attribué pour les travaux sur la voirie est de 75 000 €. Un enduit est prévu sur la traversée des Courquenoux sur 1 300 mètres. Certains chemins sont prévus en rechargement : la Pilaie, Bois Garot, Breil, la Tibourgeais, Bellegarde, Maineuif, la Mouchardière. Si la consultation auprès des entreprises est favorable, il pourra être effectué plus de travaux. Pour l'entretien courant, 20 000 € est prévu.

Balayage de la voirie du bourg

Il est demandé aux riverains d'enlever les véhicules, poubelles et autres obstacles afin de favoriser le passage de la balayeuse. Voici les dates du passage de la balayeuse : **23 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 25 septembre, 31 octobre, 27 novembre et 19 décembre.**

Lotissement des Rochers

Des parcelles du lotissement sont toujours disponibles à la vente. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie. Le prix du M² est de 33 €.

Bois de Châtenay

La journée de nettoyage et d'élagage du bois de Châtenay est prévue le vendredi 20 juin. A toutes les personnes disponibles, rendez-vous à 9 heures sur le parking de l'entrée.

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Jacob

Les membres de la commission :



Mme Gilles



M. Genouel



Mme Guillopé



Mme Monceau



M. Pigeon



Mme Bigot



M. Buchard



Mme Valembert

(plan d'eau)

(plan d'eau)

Plan d'eau Saint-Martin

M. Joseph LAMBERT ayant cessé son activité, il est remplacé par M. Michel CHESNAIS (photo) qui assure la vente de cartes sur place et le respect de la réglementation. Le plan d'eau est ouvert du 29 mars au 28 septembre de 7 h à 19h, sauf le week-end de la fête communale. La pêche au vif sera autorisée les 27 et 28 septembre. Le prix de la carte est de 3 € par adulte et 1,20 € par enfant. Par ailleurs 2 barbecues seront installés prochainement.



Fleurissement



Les efforts de chacun pour le fleurissement méritent d'être récompensés. C'est pourquoi nous organisons, depuis quelques années déjà, la cérémonie de remise des prix du fleurissement. C'est l'occasion de remercier tous ceux et celles qui par leur passion contribuent à l'embellissement de notre village.

Le jury communal passera **le jeudi 3 juillet** et le jury national **le mardi 29 juillet 2014**.

Musée de l'Evolution Agricole

Suite à l'obtention du label « tourisme et handicap », la réfection du muret du plan incliné menant à la galerie des tracteurs et la création d'un muret derrière le manège à chevaux ont été effectués par les services municipaux. Le musée sera ouvert en mai, juin et septembre (mardi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 18h) et en juillet et août (mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 18h). L'entrée est de 4 € par personne et est gratuit pour les moins de 10 ans.

Pour sa 3^{ème} fois, le Musée participera à la Nuit Européenne des Musées, le samedi 17 mai 2014. Le Musée est satisfait de ce rendez-vous qui a permis à de nombreux visiteurs de découvrir ou de redécouvrir le Musée sous un autre angle après la tombée de la nuit. Le Musée participera également à la journée nationale du Patrimoine qui aura lieu le dimanche 21 septembre 2014. A cette occasion, vous pourrez exceptionnellement découvrir la réserve.



Collecte des déchets : rappel au civisme

Il existe 5 points de tri sur la commune (à l'Étang Neuf, au Rachat, Rue des Sorbiers, impasse des Glycines et à l'angle de la rue des Chapelières) composés de conteneurs spécifiques pour la collecte des déchets recyclables (verre, emballages, papier/carton). Nous vous rappelons de bien veiller à déposer vos déchets triés dans les containers prévus à cet effet.

Dates d'ouverture de la déchetterie :

	juin	juillet	août	septembre	horaires
vendredi	6 et 20	4 et 18	1 et 22	5 et 18	9 h 45 – 11 h 45
samedi	7	5	2	6	9 h 00 – 12 h 00
lundi	23	4 et 21	4 et 25	8 et 22	13 h 45 – 16 h 45

BÂTIMENTS

Le Maire et l'adjoint délégué :

Les membres de la commission :



M. Lemonnier



M. Forveille



M. Civet



Mme Gaudinière



M. Bouvier



Mme Valembert



M. Buchard

Cimetière

La municipalité poursuit la restauration du mur qui entoure le cimetière. L'entreprise Orrière a réalisé les travaux du mur nord pour un coût d'environ 25 000 euros.

Avec la nouvelle allée, un nouveau parking, deux nouvelles entrées qui permettent de moins subir l'important dénivelé des allées et un nouvel accès à l'eau au centre du cimetière, la municipalité espère faciliter l'accès des usagers au cimetière.



École

L'entreprise Robert va refaire les peintures de deux classes et d'un escalier situés le long de la rue principale pour un coût d'environ 10 000 euros. Des vidéoprojecteurs équiperont également ces deux classes pour un coût d'environ 3 000 euros. Une salle d'activité des maternelles sera également insonorisée pour un coût d'un peu moins de 1 000 euros par l'entreprise Coupé.

Local vétérinaire

Une mise aux normes de l'installation électrique du bâtiment loué par les vétérinaires est nécessaire. Une demande de devis est en cours afin de réaliser les travaux dans l'année.

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Gilles

Les membres de la commission :



Mme Jacob



Mme Bigot



Mme Monceau

Médiathèque

Suite au départ du binôme Annick et Roland REBOUR (photo ci-dessous) de l'équipe de bénévoles de la médiathèque, la municipalité a tenu à les remercier chaleureusement pour leur 10 années de bons et loyaux services rendus toujours dans la bonne humeur! A cette occasion, M. le Maire leur a remis la médaille d'honneur de la commune. La commission culture et toute l'équipe de la médiathèque tiennent à les remercier encore pour leur dévouement.

Un nouveau binôme a d'ores-et-déjà rejoint l'équipe. Il s'agit de Colette BÉLIER et Marie BLANCHET (photo ci-dessous) qui terminent leur formation dispensée par Evelyne MOREAU. Nous leur souhaitons la bienvenue!



Christophe Alline, illustrateur pour enfants est venu à la rencontre des CM1-CM2 à l'école publique de JUVIGNE. Il a expliqué aux élèves l'originalité de sa méthode d'illustration, un mélange de dessin, de peinture et de collage d'objets ramassés ça et là. Il appelle cela du fabri-collage. Les enfants ont ensuite créé leur « bibliothèque imaginaire » en créant plusieurs couvertures d'albums qui ont donné une seconde jeunesse à de nombreux objets; en suscitant, peut-être de nouvelles vocations.



L'après-midi, « le fabricant » a expliqué son travail d'illustrateur à la médiathèque. Il a lu en avant première sa dernière création « La Galette », une histoire de loup et de petit chaperon rouge... Ce moment passionnant a été très apprécié des enfants mais aussi des grands qui sont venus assister nombreux au rendez-vous et à la séance de dédicaces, en partenariat avec la librairie M'Lire et la Communauté de Communes de l'Ernée.

Spectacle de la Saison culturelle de la 3'E

En février, des élèves de l'école de Juvigné ont pu assister sur temps scolaire et en séance tout public au spectacle « Piccoli sentimenti. Ce spectacle de marionnette a eu lieu à la salle des fêtes de Juvigné et a ravi les petits et les grands.



Sporting Club

La course poursuite sur terre aura lieu **le dimanche 15 juin** sur le circuit de la Motte à l'Etang Neuf.

Comice cantonal

Le comice du canton de Chailland aura lieu le **samedi 28 Juin** au lieu dit La Protais, à Saint-Hilaire Du Maine.

9

Comité des fêtes

Comme chaque année, le Comité des fêtes organise la fête communale le dernier week-end de mai. Venez nombreux pour valoriser le travail des bénévoles de l'association et animer ce week-end. Voici le programme.

Samedi 24 mai :

- . **Concours de pêche** (Inscriptions dès 8h30 et début du concours à 9h00 – Inscriptions dès 13h30 et début du concours à 14h00). La restauration sera possible sur place dès 12h30.

- . **Buffet campagnard** à volonté dès 20h00 animé par Régie 2000.

Dimanche 25 mai :

- . **Fête foraine** toute la journée.

- . **Duathlon** dès 15h00 ouvert aux compétiteurs en individuel ou par équipe (jeunes et adultes, hommes et femmes).

- . **Feu d'artifice** au plan d'eau à 22h15.

Fête de l'école

Le **dimanche 22 juin**, les organisateurs de la Fête de l'école vous proposeront entre autres des « Olympiades familiales », qui permettront, nous l'espérons, de réunir enfants/parents/amis autour d'épreuves sportives, culturelles et d'adresse. C'est dans ce cadre que nous souhaitons proposer aux parents de participer à quelques « soirées bricolages » en mai et en juin. Ces soirées permettront de créer de nouveaux jeux. La porte est ouverte à toutes les idées !

Cette année, l'Amicale Laïque vous propose de commencer la fête dès le midi avec un repas collectif, accompagné par le groupe de Jazz « Yamtchick ».

⇒ Au menu : 1 galette/saucisse +frites+1 crêpe au chocolat + 1 crêpe au sucre +1 boisson : 8€ par adulte et 7€ par enfant, le tout dans une ambiance festive ! Le repas sera préparé par Philippe BAUDRON (*présent sur la place de l'église tous les vendredis*). Réservez votre repas auprès de Yann DAOUDAL 02-43-37-73-90.

Fête du Blé Noir

Le traditionnel grand festival du Blé Noir aura lieu **le dimanche 14 septembre 2014**. Comme chaque année, vous pourrez y découvrir certains moteurs en fonctionnement, le battage traditionnel et pourrez y déguster les fameuses galettes de blé noir.

La Raquette Juvignéenne

Tous les adhérents et tous ceux qui sont intéressés par le tennis sont invités à participer à l'assemblée générale de la Raquette Juvignéenne, qui se tiendra **le 20 mai 2014** à 20h30 à la Salle des Associations de Juvigné.

Chocianow

Du 30 avril au 5 mai, 43 Polonais sont venus à Juvigné dans le cadre de l'échange annuel entre les habitants de Chocianow et de Juvigné. La ville de Chocianow, jumelée avec Juvigné, a notamment participé à l'Europa-Festival des 3 et 4 mai à Laval. La forte délégation avec 30 jeunes de moins de 20 ans accompagnée d'élus et de responsables de la mairie fut répartie dans les familles d'accueil dès le premier soir.

Le 1er mai, avec des jeunes de Juvigné, des rencontres sportives eurent lieu : cross dans le bois de Châtenay le matin et l'après midi matchs au stade et à la salle des sports. En soirée, le public fut enthousiasmé par les prestations culturelles. Le 2 mai, après la visite de l'Espace Périscolaire des Lilas, ce fut la découverte de la ville de Fougères. La soirée de l'au-revoir à la Salle des Associations a réuni l'ensemble des familles d'accueil et des acteurs.

10



Cyclo VTT

145 vététistes de tous âges ont participé, le dimanche 6 avril 2014, à l'enduro VTT dans le Bois de Châtenay. Un circuit fermé de 7 km attendait les vététistes. Cette première compétition était organisée par le Cyclo Club de Juvigné. Les participants, dont certains sont venus de départements voisins, ont apprécié le site boisé ainsi que l'organisation. Beaucoup projettent de revenir l'année prochaine. Steevy Lévêque a gagné le grand écran d'une tombola réservée aux participants.



VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



Mme Gilles / Mme Bigot / Mme Guillopé



Temps d'activités périscolaires (TAP)

Comme prévu lors de la mise en place des TAP en septembre 2013, le Comité de pilotage a invité l'ensemble des familles à une réunion en février 2014 pour faire un bilan intermédiaire. Seule une dizaine de parents était présente. Un sondage avait au préalable été envoyé aux familles. Seuls 20% des familles y ont répondu.

Il s'avère que les activités pour les maternelles fonctionnent très bien et donnent entière satisfaction. Toutefois, il a été noté un besoin de diversification des activités pour les élémentaires ainsi que le manque d'une personne de 11 h 45 à 12 h 45 en raison du grand nombre d'élèves à prendre en charge quand il n'y a pas de soutien scolaire. La commission s'est ensuite réunie afin de proposer des solutions. Des intervenants extérieurs ont proposé des activités sur le thème de l'environnement. Un poste a ainsi été créé à temps partiel et pour un an. Mme Françoise Painchaud a été recrutée.

Action de solidarité des enfants



Dans le cadre des T.A.P (temps d'activités périscolaires), nous mobilisons tous les enfants pour participer à une action de solidarité. L'idée est de **récolter un maximum de bouchons en plastique**, en partenariat avec l'association nationale «*Les Bouchons d'Amour*». Cette action vise à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées sous forme d'achats de matériels (équipement de la maison ; fauteuils roulants ; aménagement du véhicule, etc.). Lorsqu'il y aura suffisamment de bouchons récoltés, ils seront récupérés par le Lycée professionnel de Mayenne puis acheminés à l'entreprise ERYPLAST en Belgique.

Les bouchons seront alors transformés en palettes plastiques. C'est la vente de ces palettes qui permettra à certaines familles dans le besoin de récolter des fonds. Cette action de solidarité permet également de promouvoir le recyclage des matières plastiques et présente un intérêt pour notre environnement. Nous comptons sur votre coopération pour aider les enfants. Vous pouvez déposer les bouchons à l'espace périscolaire, à la Mairie, à la Résidence du Village Fleuri ou chez les commerçants participants à l'opération.

Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs a ouvert ses portes pendant les vacances de printemps et ouvrira à nouveau en juillet et en août. Dans la volonté de pérenniser ce service proposé aux familles, l'association Familles rurales a recruté Basile Goulay en tant que Directeur de l'Accueil de Loisirs. Il a été recruté sur la base d'un CDI à temps partiel. Il sera ainsi chargé de l'élaboration des activités proposées aux enfants, des inscriptions et du recrutement des animateurs.

Enfin, la municipalité a engagé une réflexion sur le temps d'ouverture de l'Accueil de loisirs avec la municipalité de la Croixille et l'association Familles rurales, notamment dans l'optique d'ouvrir un jour l'Accueil de loisirs le mercredi après-midi. Les familles seront notamment sollicitées afin de faire connaître leurs besoins, tout comme certaines associations seront consultées afin de coordonner leurs activités avec l'Accueil de loisirs.



CONSEIL MUNICIPAL

3 décembre 2013

13 présents et 2 absents : MM. Ligneul et Léon

Convention premiers romans

Signature avec le Conseil général d'une convention pour que la médiathèque participe à l'opération « premiers romans ». Cette opération est gratuite pour la commune.

Demande d'achat d'une partie d'un chemin d'exploitation

Monsieur et Madame Etienne Lucien demeurant « La Blandinière » souhaitent acheter une partie du chemin d'exploitation n° 42 appartenant à la commune. En effet, ce chemin n'est plus utilisé et la vente d'une partie de ce chemin ne remettrait pas en cause l'accès aux parcelles voisines. Le conseil municipal accepte de céder une partie, du chemin pour le prix de 1.70 € le M2. Les frais générés par cette vente étant à la charge de l'acheteur.

SIAEP du Centre Ouest Mayennais : Désignation délégués

Délégués Titulaires : Gérard LEMONNIER, Jean-Luc CIVET, Michel HOUELINE. Délégué suppléant : Patrick BLIN.

Chauffage périscolaire : Contrat d'entretien

Contrat de maintenance des chaudières à bois et fuel de l'ensemble scolaire et périscolaire rue des Lilas attribué à l'entreprise CSM de Laval, à compter du 1^{er} juin 2014, ainsi que l'option concernant le nettoyage de la bouche centrale double flux et VMC, soit un total de 1.853,80 € TTC.

Suivi station d'épuration : convention Conseil Général

Le Conseil général a créé en 1996 le SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) qui est aujourd'hui rattaché à la direction de l'environnement et de la sécurité sanitaire. Pour les collectivités éligibles, la prestation est calculée forfaitairement à raison de 0,86 €/hab./an. Le Conseil municipal décide de solliciter le Conseil général pour l'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif.

Bail commercial de la société THUAULT : modification du loyer

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la société THUAULT, locataire de la supérette propriété de la commune, sollicitant une diminution du loyer mensuel, qui s'élève actuellement à 783.45 € H.T., en raison des difficultés rencontrées. En effet, cette société a été mise en redressement judiciaire. A titre exceptionnel, le loyer mensuel est fixé à 500 € H.T. de Janvier à décembre 2014. Le loyer mensuel sera à nouveau de 783.45 € H.T. à partir de janvier 2015.

Nettoyage de la voirie.

Le devis de l'entreprise PESLIER pour le nettoyage des caniveaux pour l'année 2014 a été accepté, l'augmentation des tarifs étant très faible pour un bon service apporté à l'entretien du bourg.

7 janvier 2014

13 présents et 2 absents : MM. Ligneul et Moreau

Mandat donné au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne (CDG 53) est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. La commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel.

Remboursement d'assurance

Le Conseil municipal accepte le remboursement d'un montant de 904.58 € provenant de MMA concernant les dommages électriques occasionnés sur les cloches de l'église lors de l'orage du 27 juillet 2013.

Mandatement pour des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule benne servant au service de la voirie et fleurissement, il est proposé de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 40.000 €.

Achat d'un immeuble pour un cabinet médical

Il est nécessaire d'anticiper le départ prochain de l'un des médecins de la commune et de pourvoir aux besoins de la population, alors qu'une étude est actuellement en cours par la Communauté de communes de l'Ernée faisant état de la possible mise en place d'un cabinet satellite sur la commune. Afin de satisfaire rapidement au besoin d'un local pour ce service, le Conseil municipal décide de se porter acquéreur de l'immeuble situé Place de l'Eglise, cadastré section AB N° 529, d'une superficie totale de 336 M2, appartenant au Crédit Mutuel, pour le prix de 55.000 € net vendeur sans les frais de négociation.

Démission d'un membre du Conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 4 décembre dernier de Monsieur Bertrand VILFEU faisant part de son intention de démissionner à compter de cette date. Son courrier a été transmis à Monsieur le Préfet comme le prévoit la réglementation dans ce cas. Le nombre de conseillers est donc, désormais, de 14 au lieu de 15.

4 février 2014

13 présents et 1 absent : M. Ligneul

Création d'un emploi non permanent

Considérant l'accroissement temporaire d'activité engendré par l'application de la réforme sur les rythmes scolaires, le Conseil décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent, d'une durée de 1 an, à compter du 17 février 2014, à temps incomplet annualisé 6 h30/35^{ème}, soit une rémunération brute mensuelle de 259,20 €, soit 4 440 € pour un an.

Création d'un emploi saisonnier au Musée de l'Évolution Agricole

Afin de faire face aux besoins saisonniers du musée, il est décidé de recruter un emploi saisonnier pour une durée de deux mois allant du 1^{er} juillet au 31 août 2014 inclus, à temps incomplet 28/35^{ème}. Pour information, Samuel Lebossé a de nouveau postulé à cet emploi et a donné entière satisfaction les années précédentes.

Convention Lire et Faire Lire

Considérant les activités organisées par l'association « Lire et Faire Lire » dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), une convention sera passée avec l'association. A noter que cette intervention est gratuite pour la commune. Gisèle Arcanger et Josette Mauger sont les deux membres de l'association intervenant bénévolement.

Contrat saisonnier garde pêche

Création d'un emploi de garde pêche saisonnier pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2014 inclus à raison de 12h par mois. La rémunération sera proportionnelle au temps de travail et basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

4 mars 2014

11 présents et 3 absents : MM. Ligneul, Civet et Genouel

Comptes de gestion 2013 du receveur : commune, assainissement et lotissement

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2013, dressés par Monsieur le Trésorier et arrêtés aux mêmes chiffres que les comptes administratifs.

Comptes administratifs 2013 commune

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013.

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 1.050.401,23 €

Recettes= 1.586.741,26 € y compris le report de l'excédent 2012 d'un montant de 310.288,64 €.

D'où un excédent de clôture de 536.340,03 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = 932.160,87 € y compris le report du déficit 2012 d'un montant de 16.266,72 €

Recettes = 759.732,22 €

D'où un déficit de clôture de 172.428,65 €

Affectation du résultat commune 2013

Le Conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif de la commune pour l'année 2013, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT: cette section présente un déficit de clôture de 172.428,65 € qui sera repris au budget 2014.

FONCTIONNEMENT : cette section présente un excédent de clôture de 536.340,03 € qui est affecté comme suit :

- Article 1068 : « Affectation de résultat » : 223.000 €

- Article 110 : « Report en fonctionnement » : 313.340,03 €

Compte administratif assainissement 2013

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du service assainissement.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses= 24.087,51 €

Recettes = 137.868,15 €, y compris le report de l'excédent 2012 d'un montant de 96.540,50 €. D'où un excédent de clôture de 113.780,64 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 15.373,19 €, y compris le report du déficit 2012 d'un montant de 5.022,44 €

Recettes = 13.316,75 €. D'où un déficit de clôture de 2.056,44 €

Affectation résultat assainissement 2013

Le Conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif du service assainissement pour l'année 2013, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT : Cette section présente un déficit de clôture de 2.056,44 € qui sera repris au budget 2014.

FONCTIONNEMENT : L'excédent de clôture de 113.780,64 € est affecté comme suit :

- Article 1068 : « Affectation résultat » : 2.056,44 €

- Article 110 : « Report en fonctionnement » : 111.724,20 €

Compte administratif 2013 Lotissement le Rocher

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget Lotissement.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 343.851,09 €

Recettes = 410.807,27 €, y compris le report de l'excédent 2012 d'un montant de 150.796,58 €

D'où un excédent de clôture de 66.956,18 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 509.564,89 €, y compris le report du déficit 2012 d'un montant de 247.349,38 €

D'où un déficit de clôture de 177.651,79 €

Vote du taux des impôts locaux 2014

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation 17.41%, taxe foncière bâtie 24.63% et taxe du foncier non bâti 35.62%.

Vote du budget 2014.

Le Conseil municipal adopte le budget 2014 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = recettes = 1.384.390 € dont un virement prévu pour la section d'investissement d'un montant de 210.000 €.

Cette somme, ajoutée au prélèvement sur l'excédent 2013, soit 223.000 €, porte donc l'autofinancement des investissements à 433.000 €.

Pour la voirie, des crédits d'un montant de 61.000 € comprennent les travaux en régie (réalisé par les employés communaux) pour 31.000 €, qui sont ensuite imputés à la section d'investissement, et 30.000 € pour l'entretien. Des crédits pour l'entretien de la voirie sont également prévus pour un montant de 25.000 € et concernent les travaux faits par entreprise et non par les employés communaux, à savoir : point à temps, balayage des caniveaux, etc.

Les crédits prévus en charges du personnel intègrent l'augmentation du temps de travail du personnel affecté à l'école, la restauration et la garderie sur toute l'année, l'augmentation des diverses cotisations ainsi que des remplacements maladie.

Par ailleurs, la commune prend en charge les fournitures scolaires pour un montant de 51 € par élève. Les effectifs restent stables avec 161 élèves prévus à la rentrée. Cette somme s'ajoute à celle, du même montant, versée à l'école pour les activités pédagogiques ou voyages scolaires. Soit environ 16.000 € affectés pour l'école.

Ce budget intègre une diminution des dotations d'Etat de 3%. A noter qu'il faudra, à nouveau, prévoir en 2015, une diminution de 3% par rapport aux dotations qui seront versées en 2014. Il est donc primordial de continuer à étaler les investissements et de maîtriser les services déficitaires offerts par la commune : cantine, garderie, activités périscolaires, accueil de loisirs, médiathèque, Musée. En effet, les répercussions de la baisse des dotations sur le budget communal seront connues à la fin de l'exercice 2014. Enfin, les recettes intègrent une somme de 313.340,03€ en excédent de fonctionnement soit l'équivalent de celle de 2013 (310.000 €).

INVESTISSEMENT :

Dépenses = recettes = 554.603 €

Les dépenses prévues comprennent :

- le report du déficit 2013 pour 172.428,65 €
- le remboursement en capital des emprunts pour 91.500 € comprenant l'annuité normale ainsi que 7.500 € de remboursement à la CAF, obtenu pour le périscolaire (prêt à taux 0 jusqu'en 2018). L'annuité (capital et intérêts) s'élève à 136.245,17 € y compris les 7.500 € de la CAF. Ce qui reste conforme à l'objectif de ne pas dépasser une annuité de 150.000 €.
- l'achat de matériel pour 42.000 € comprenant le remplacement du camion voirie ainsi que d'un ordinateur à la mairie, l'achat d'un vidéoprojecteur, de tables, chaises et jardinières pour l'école ainsi que des radars pédagogiques.
- l'achat de l'immeuble du Crédit Mutuel avec les frais de Notaire pour 60.000 €
- le rechargement de la voirie pour 75.000 € comprenant les travaux en régie et ceux réalisés par entreprise
- de gros travaux dans les bâtiments communaux pour 113.674,35 € comprenant les travaux d'aménagement du Crédit Mutuel pour 30.000 €, une partie du mur du cimetière pour 25.000 €, la mise aux normes électriques du cabinet vétérinaire pour 5.000 €, la peinture des classes et le couloir côté rue principale pour 12.000 € ainsi qu'un reliquat de crédit de 41.674,35 € en cas de besoin.

Les recettes sont constituées par un autofinancement de 433.000 € ainsi que le FCTVA pour 117.000, 88 € et l'amortissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour 4.602,12 €.

Budget annexe assainissement 2014

Le Conseil municipal adopte le budget 2014 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT : dépenses = recettes = 148.378 €

INVESTISSEMENT : dépenses = recettes = 19.710 €

Budget annexe du lotissement des Rochers 2014

Le Conseil municipal adopte le budget 2014 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT : dépenses = recettes = 339.593,06 €

INVESTISSEMENT : dépenses = recettes = 353.388,67 €

A noter qu'il n'y a pas eu de vente de parcelles en 2013. Pour réaliser la voirie seconde phase, il faudra donc attendre de nouvelles constructions. Cependant, l'éclairage et une voirie provisoire ont été réalisés et permettent aux habitants de disposer d'un cadre de vie propre et fonctionnel.

Tarifs cantine- garderie 2014/2015

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal a instauré des frais d'inscription d'un montant de 1€, à verser une seule fois pour toute la scolarité au moment de l'inscription, pour pouvoir bénéficier des services du périscolaire.

Cantine : repas enfant : 3.30 € ; repas apprenti : 4.93 € ; repas adulte : 9.47 €.

Garderie : 0.25 € par quart d'heure et par enfant.

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 11 février 2014, le Conseil général rappelle qu'il a fait l'acquisition de terrains (lieu-dit la Gouaudière) sur la commune de Juvigné nécessaires à l'aménagement d'un sentier de randonnée dans le cadre du (PDIPR). Ces parcelles ont été aménagées par le Conseil général et cédées gratuitement à la commune pour intégration dans le domaine public communal. La Communauté de Communes de l'Ernée en gèrera l'entretien.

SDEGM : Gestion et maintenance des infrastructures de communications électroniques propriété de la commune

Le Conseil municipal accepte de transférer au SDEGM la gestion et la maintenance des infrastructures passives de communications électroniques.

Validation de l'inventaire des cours d'eau

Monsieur le maire expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2003, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant. Pour rappel, le groupe de travail de la commune de Juvigné était composé de Bertrand Vilfeu, Jean-Luc Civet, Patrick Blin, Edgard Forveille, Thierry Ruault, Pierre Pouteau et Gérard Lemonnier. Le Conseil municipal valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune et décide d'intégrer cet inventaire dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'occasion d'une prochaine modification ou révision afin de se mettre en conformité.

Convention commune-CIAS de l'Ernée

Le Conseil accepte de mettre à disposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Ernée (C.I.A.S.), à titre gracieux, les locaux du périscolaire pour l'organisation du Relais Assistants Maternels (R.A.M).

SDEGM : bornes électriques

Le SDEGM informe que la commune de Juvigné a été retenue pour l'implantation future borne électrique pour les véhicules électriques et hybrides.

28 mars 2014

14 présents et 1 absent : M. Forveille

Désignation du maire

Le Conseil municipal a élu Gérard Lemonnier.

Désignation des adjoints au maire

Le Conseil municipal a élu Jean-Luc Civet, Viviane Jacob, Régis Forveille et Michèle Gilles.

Indemnité de fonction du maire

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux de 43% de l'indice 1015.

Indemnité de fonction des adjoints

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au taux de 16,50% de l'indice 1015.

8 avril 2014

13 présents et 2 absents : M. Genouel et Mme Guillopé

Désignation des délégués dans les différentes instances.

(Voir page 4 du bulletin)

Délégation confiée aux adjoints au maire et constitution des commissions.

(Voir pages 3 et 4 du bulletin)

COMMUNAUTÉ de COMMUNES et SYNDICATS

Syndicat d'eau

Pour faire suite à la volonté de l'Etat de regrouper différentes structures locales afin de mutualiser les moyens disponibles les syndicats d'eau de Juvigné – La Croixille – Bourgon ; du Bourgneuf-la-Forêt ; de Loiron ; et de Port-Brillet ont fusionné le 1^{er} janvier 2014. Ils forment désormais le SIAEP du Centre Ouest Mayennais.

SIAEP du CENTRE OUEST MAYENNAIS,
22 rue de Verdun, 53140 Port-Brillet
tel : 02-43-98-81-80 / mail : siaep.centreouestmayennais@orange.fr

17

Pour les abonnés de notre ancien syndicat, il n'y a pas de changements pour les factures d'eau provenant toujours de la SAUR ni pour les contrôles des assainissements non collectifs (SPANC en campagne) effectués par la LYONNAISE des EAUX. Contact : 02/43/98/81/80. L'objectif de cette fusion est de prévoir les investissements à venir et de tendre vers un prix unique du M3 d'eau sur nos 18 communes à l'horizon 2017. Voici la composition du SIAEP du Centre Ouest Mayennais :

<u>SIAEP JUVIGNE</u>	Nombre d'abonnés (2011)	Nombre de délégués
BOURGON	297	1
JUVIGNE	757	3
LA CROIXILLE	305	1
TOTAL	1359	5

<u>SIAEP BOURGNEUF</u>	Nombre d'abonnés (2011)	Nombre de délégués
BOURGON	7	
LAUNAY-VILLIERS	172	1
LE BOURGNEUF LA FORÊT	874	3
TOTAL	1053	4

<u>SIAEP LOIRON</u>	Nombre d'abonnés (2011)	Nombre de délégués
ASTILLE	284	1
BEAULIEU SUR OUDON	206	1
COURBEVEILLE	243	1
LA BRULATTE	287	1
LA GRAVELLE	239	1
LE GENEST SAINT ISLE	37	
LOIRON	682	2
MONTJEAN	443	1
RUILLE LE GRAVELAIS	393	1
SAINT CYR LE GRAVELAIS	55	1
TOTAL	2869	10

<u>SIAEP PORT-BRILLET</u>	Nombre d'abonnés (2011)	Nombre de délégués
LE GENEST SAINT ISLE	857	3
OLIVET	172	1
PORT BRILLET	930	3
SAINT PIERRE LA COUR	944	3
TOTAL	2903	10

<u>TOTAL</u> <u>SIAEP du Centre Ouest Mayennais</u>	8184 abonnés	29 délégués dont : . la Présidente, Mme Jeanne PRIOUX (EX SIAEP PORT-BRILLET) . le 1 ^{er} Vice-Président, M. Gérard LEMONNIER (EX SIAEP JUVIGNE, LA CROIXILLE, BOURGON) . le 2 ^{ème} Vice-Président, M. Jean-Louis DELOFEU (EX SIAEP LOIRON) . le 3 ^{ème} Vice-Président, M. Gilbert FAUCHARD (EX SIAEP LE BOURGNEUF-LA-FORÊT)
--	--------------	---

LES BREVES

État Civil

Naissances

Léna LEFEUVRE, née le 12 mars 2014, « La Basse Gaulinière ».

Mariages

Stéphanie BERTHIER et Pierre BÉCHU, le 3 mai 2014, « La Prunelaie ».

Myriam COLLERAIS et Maxime FÉVRIER, le 10 mai 2014, « La Boulaie de l'Etang Neuf ».

Décès

Marie LETANNOUX veuve DONAVY, « Résidence du Village Fleuri » (87 ans).

Angèle BOURCIN veuve BUFFET, « La Jeusselinière » (90 ans).

Léon MOREAU, « Résidence du Village Fleuri », (91 ans).

Raymond BEAUDOR, « Résidence du Village Fleuri », (86 ans).

Jérôme BAUDRON, le 2 février 2014, « Mérolles » (37 ans).

Lionel JOUSSE, le 13 mars 2014, « 1 rue de l'Ancolie » (55 ans).

Marie HATTE veuve ROSE, le 17 avril 2014, « Résidence du Village Fleuri » (95 ans).

Manifestations à venir

JUIN

Samedi 7 : Sortie au Fay d'Anjou du Cyclo Club

Dimanche 15 : Course poursuite sur terre

Vendredi 21 : Sortie Georges Groussard du Cyclo-Club

Dimanche 22 : Kermesse de l'école au stade des Rochers

JUILLET

Jeudi 3 : Passage du jury communal de fleurissement

Samedi 6 : Sortie du Cyclo-Club à Jullouville

Samedi 12 : Méchoui des Pompiers

Mardi 29 : Passage du jury national de fleurissement

Jeudi 31 : Soirée de clôture de l'Accueil de loisirs

SEPTEMBRE :

Vendredi 5 : Concours de belote des Aînés

Dimanche 14 : Festival du Blé Noir

Dimanche 21 : Journée Nationale du Patrimoine au Musée de l'Evolution Agricole

Samedi 27 : Classes

OCTOBRE :

Samedi 18 : Salon des collectionneurs de 14h à 18h

Dimanche 19 : Salon des collectionneurs de 10h à 18h

NOVEMBRE :

Samedi 8 : Couscous du Comité des Fêtes

Dimanche 9 : Armistice

Mercredi 12 : Repas du CCAS (offert au + de 70 ans)

Vendredi 14 : Assemblée générale du Cyclo-Club

Samedi 15 : Soirée du Sporting Club

DÉCEMBRE :

Jeudi 4 : Repas du Club des Aînés

Samedi 6 : Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers

Dimanche 7 : Marché de Noël de l'Union commerciale (à confirmer)

Dimanche 14 : Arbre de Noël de l'Ecole

Mercredi 31 décembre: St Sylvestre du Comité des Fêtes